Grande-Synthe (59). Violences, menaces de mort : un passeur kurde irakien envoyé en détention

03/02/2017 à 22h20

Jugé ce vendredi en comparution immédiate, un Kurde irakien âgé de 19 ans a été condamné à deux ans de prison ferme. À la solde des passeurs, il s'en prenait aussi aux migrants de la Linière avec ses méthodes violentes.

Mohamed Ahmed, un Kurde irakien de 19 ans, a fait le voyage inverse. Alors que tous cherchent à rejoindre l'Angleterre, lui est parti de Grande-Bretagne clandestinement, il y a quelques mois, direction le camp de la Linière. « *Pour trouver un abri, manger* », dit-il aux enquêteurs, alors qu'il travaillait en Grande-Bretagne, que sa petite amie est restée là-bas et qu'il y possède de la famille. En réalité, Mohamed Ahmed est venu se mettre à la solde des passeurs de la Linière.

Depuis fin novembre, il fait monter les clandestins dans son véhicule pour les acheminer sur les aires d'embarquement. Il aurait touché environ 5 000 € pour cela.

Le jeune homme a été interpellé jeudi à la Linière, dans son cabanon. S'il reconnaît avoir donné un coup de main aux passeurs, tout en minimisant ses agissements, Mohamed Ahmed relativise les violences et les menaces de mort dénoncées par trois migrants de la Linière.

Le 30 janvier, l'un a eu la porte de son chalet cassée avant d'être roué de coups et menacé de mort. Un autre a été menacé de mort par téléphone. Un troisième a reçu un coup de tête. Tous dénoncent Mohamed Ahmed et confient leur terreur vis-à-

vis de ce personnage. Lui parle d’une petite bagarre sur fond de guerre de réservation de chalets. On ne connaîtra pas la vraie raison de ces altercations, sinon quel le racket est monnaie courante dans ce camp. **Mohamed Ahmed a été condamné à deux ans de prison ferme et envoyé en détention**.

La Voix du Nord